VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC (CORRECTIF)

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 12 novembre 2026, à 19h00 (~~19h30~~), à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet des dérogations demandées
Dossier 2026-00836 407, Chemin d'Oka (Lot proposé 6 753 998)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial avec : - un coefficient d'emprise au sol de 43,5 % au lieu de 30 % ; - l'aménagement d'une aire de stationnement à une distance de 1,08 mètre des lignes séparatives des terrains adjacents au lieu de 1,20 mètre ; - un pourcentage d'espace de verdissement de 19,8 % au lieu de 25 % ; - avec une superficie vitrée de 20,1 % au lieu de 40 % donnant sur la façade avant secondaire.
Dossier 2026-00834 385, 4e Avenue (Lot proposé 6 735 113)	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation multifamiliale de 6 logements avec un stationnement situé à une distance de 0,36 mètre des limites latérales du terrain au lieu du 0,5 mètre.

Fait à Deux-Montagnes, le 4 novembre 2026.

(s) *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Affaires juridiques